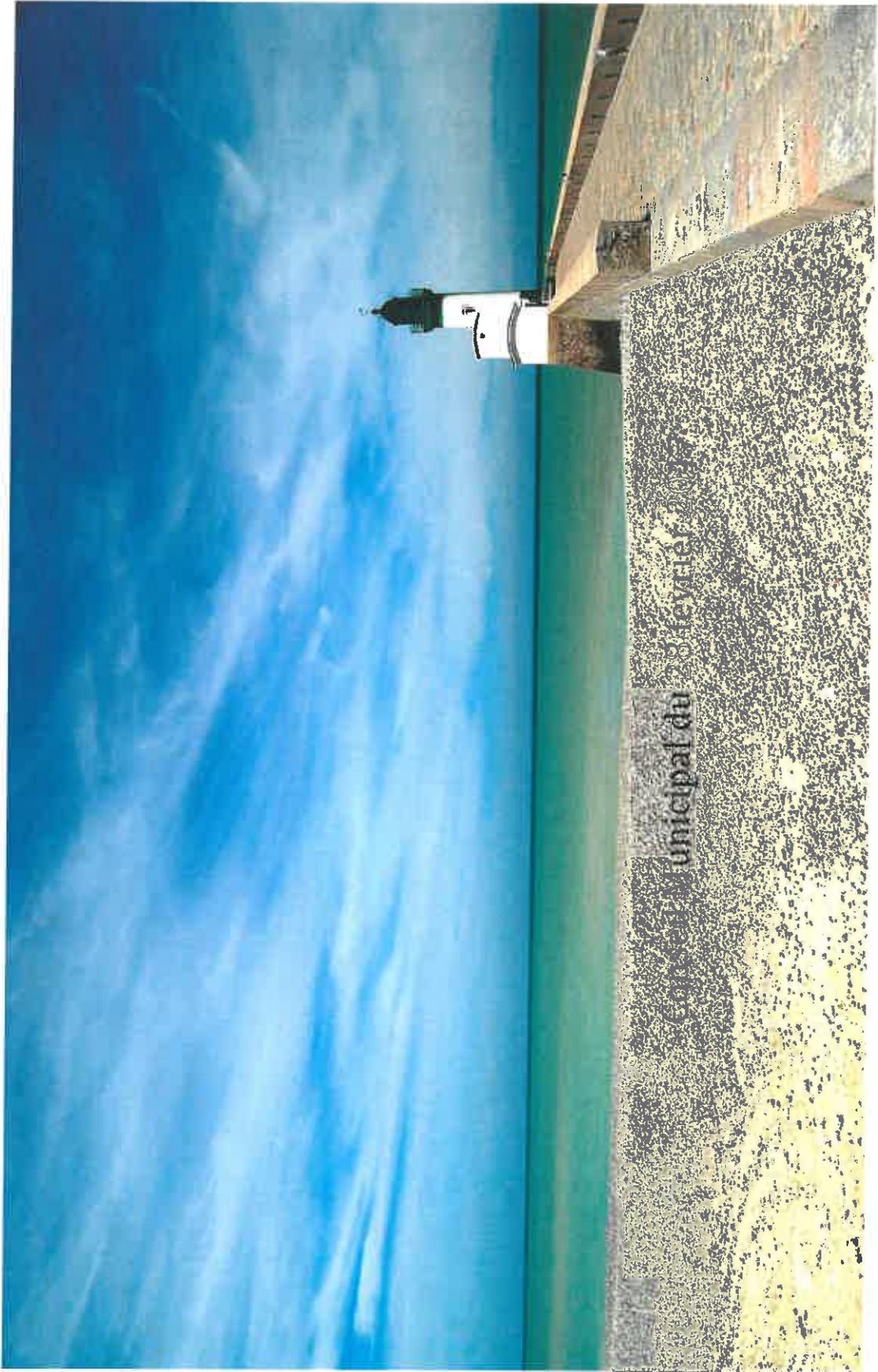


DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017 -



Envoyé en préfecture le 09/03/2017

Reçu en préfecture le 09/03/2017

Affiché le

SLOW

ID : 076-217607118-20170228-DELIB2017_028-DE

SOMMAIRE

INTRODUCTION : rappel réglementaire

CONTEXTE GENERAL : Contexte économique et budgétaire national et international

1. Un paysage économique mondial en mutation
2. La Zone Euro
3. La conjoncture nationale

PRINCIPALES MESURES PREVUES DANS LA LOI DE FINANCES 2017 CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES

LES ORIENTATIONS FINANCIERES DE LA COMMUNE DU TREPONT

1. La situation financière actuelle : présentation des évolutions du budget communal sur la période 2013/2016
2. Les perspectives pour 2017

INTRODUCTION : RAPPEL REGLEMENTAIRE

Le débat d'orientation budgétaire Une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales

➤ Le cadre légal

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans :

- les régions,
- les départements,
- les communes de plus de 3.500 habitants,
- les établissements publics administratifs,
- les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3.500 habitants.

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget.

➤ Les objectifs

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- de débattre sur la stratégie financière de la collectivité.

> Les modalités pratiques (pour les communes et les groupements)

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.
Le débat ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif.

Jusqu'à présent la loi prévoyait qu'une note explicative de synthèse devait être adressée aux conseillers au moins 5 jours avant la séance.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (dite loi NOTRe) prévoit de nouvelles dispositions, notamment que le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les engagements budgétaires, les engagements pluriannuels, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.
Néanmoins, en ce qui concerne la commune du Tréport, ce rapport était déjà établi en ce sens les années précédentes.

Le débat d'orientation budgétaire fait l'objet d'une délibération mais n'a pas de caractère décisionnel, il ne donne pas lieu à un vote.

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour prémunir la commune contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE NATIONAL ET INTERNATIONAL

- Un paysage économique mondial en mutation (données issues des Perspectives de l'Economie Mondiale - FMI)

En janvier 2017, le Fonds Monétaire International (FMI) publiait une actualisation de ses prévisions économiques mondiales, précisant que **le PIB mondial devrait progresser de 3,4 % cette année**, une prévision inchangée par rapport à son pronostic d'octobre dernier mais qui reste toutefois sujette aux futures décisions de l'administration Trump aux Etats-Unis.

+1,9 % pour les pays développés

Les pays développés, estiment les économistes du FMI, ne connaîtront pas une envolée de leur croissance. Elle est évaluée à 1,9% cette année. Aux Etats-Unis, la hausse du PIB est affichée à 2,4 %, puis 2,5% grâce notamment à la bonne tenue de la demande interne. Mais, la hausse du dollar va peser sur les exportations, d'autant plus que les partenaires commerciaux des Etats-Unis subissent un ralentissement de leur économie. Le recul des investissements dans le secteur de l'énergie, la faiblesse de l'activité manufacturière et à plus long terme, le vieillissement de la population ainsi que la faible croissance des facteurs de production empêchent toute reprise supérieure.

La hausse du Produit Intérieur Brut (PIB) des pays riches a été revue à la hausse d'un dixième de point à 1,9 % tandis que celle des pays émergents et en développement a été amputée d'un dixième de point à 4,5 %.

- La Zone Euro

La zone euro, quant à elle, verrait sa croissance à 1,2% cette année. « La faiblesse de l'investissement, le haut niveau du taux de chômage et la faiblesse des bilans pèsent sur la croissance », estime Maurice Obstfeld, le chef économiste du FMI.

L'Allemagne est créditée de 1,5 % tandis que la France est à 1,1%. Seule l'Espagne peut s'enorgueillir d'un 2,6%, après 3,2 % l'an dernier.

Là encore, le FMI retrouve les mêmes stigmates qu'aux Etats-Unis en pointant le faible potentiel de croissance, le vieillissement de la population. S'y ajoute l'endettement public et privé élevé, et une certaine déqualification de personnes au chômage depuis trop longtemps.

En effet, 2017 s'annonce non dénuée de risques politiques. Les risques les plus importants sont à attendre au Royaume Uni (Brexit), en Grèce (financement de la dette), au Portugal (difficultés fiscales), en France (élections présidentielles et législatives) et en Allemagne (élections à l'automne).

- La conjoncture nationale

Dans ce contexte général, la France est essoufflée.

Les dépenses publiques font l'objet de tentatives de diminution ou de contrôle, plus ou moins réussies. Ainsi, le Gouvernement table sur un déficit public de 2,7% pour 2017.

Le Gouvernement Français, voulant réduire les déficits publics, s'est imposé une politique d'austérité et a réduit de 11 milliards d'euros les dotations aux collectivités locales.

Parallèlement, l'Etat a transféré des obligations supplémentaires aux collectivités, qu'il s'agisse de normes toujours plus drastiques, réellement coûteuses, ou imposé de nouveaux services, peu ou pas compensés.

PRINCIPALES MESURES PREVUES DANS LA LOI DE FINANCES 2017 CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES

1) Le Projet de loi de Finances 2017

Le projet de Loi de Finances 2017 présenté en Conseil des Ministres le 28 septembre 2016 comporte un volet « collectivités territoriales » important à plusieurs titres.

Ce projet confirme les dispositions annoncées depuis le printemps dernier, en particulier la poursuite du plan de réduction des dotations de l'Etat et le report de la réforme de la DGF à 2018.

- **baisse des dotations :**
 - montant réduit de moitié : **-0,725Md€** au lieu de **-1,450 Md€** (autre moitié reportée en 2018?)
- **maintien du mécanisme du Fonds de soutien à l'investissement local** en le dotant d'une enveloppe de **1,2 Mds** d'euros, destinée à permettre aux collectivités d'investir à nouveau, et divisée comme suit :
 - une enveloppe de **600 M€** consacrée comme en 2016 à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et EPCI, notamment pour la transition énergétique, l'accessibilité et le logement,
 - une enveloppe de **600 M€** destinée à soutenir les projets de territoires ruraux dont une partie sera mobilisée pour financer les contrats de ruralité (**216 M€**)

- **renforcement de la péréquation verticale et stabilisation de la péréquation horizontale : stabilisation du FPIC (1Md€) en 2017**

2017 sera donc la 4ème année consécutive à laquelle les collectivités devront faire face à de nouvelles baisses de recettes de fonctionnement qui font suite à la suppression de la taxe professionnelle en 2010 et au gel des dotations de l'Etat à partir de 2011.

Discutée pendant longtemps, la réforme de la DGF disparaît purement et simplement du projet de Loi de Finances 2017. Le projet de loi abrogeant l'article 150 de la loi de finances, il faudra attendre la mise en place du nouveau gouvernement et la réouverture des discussions autour d'un projet de loi de financement des collectivités pour connaître les tenants et les aboutissants d'une réforme qui, quelle que soit la sensibilité politique élue au niveau national, ne devrait pas manquer de se réaliser.

Présentation générale des finances communales

La commune du Tréport, dans le cadre de ses statuts, remplit diverses missions essentielles :

- ☞ la gestion des services publics
- ☞ la réalisation des dépenses d'équipement présentant un intérêt public local

☞ Pour ce faire, et pour l'année 2017, l'ensemble des flux économiques et financiers sont retracés dans différents budgets en fonction de leur nature :

- le budget principal M14
- le budget annexe Parcs de stationnement M4) Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC)
- le budget annexe Camping Le Tréport M4)

Tous les services publics industriels et commerciaux doivent respecter le principe de l'équilibre budgétaire (Art. L 2224-1 CGCT) : les dépenses des SPIC doivent être impérativement couvertes sur leurs propres recettes

- le budget annexe ZA Ste Croix, quant à lui, sera dissous puisqu'en application de la loi NOTRE, la compétence relative aux zones d'activités économiques est transférée aux communautés de communes au 1er janvier 2017.

Présentation des évolutions du budget communal sur la période 2012/2015

- ☛ Les recettes de fonctionnement
- ☛ L'évolution de la fiscalité
- ☛ Les dépenses de fonctionnement
- ☛ Les recettes d'investissement
- ☛ Les dépenses d'investissement
- ☛ L'évolution de la dette
- ☛ La Capacité d'autofinancement

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Considérant le tableau ci-dessous, issu des comptes administratifs des 4 dernières années, il apparaît une diminution de nos recettes de fonctionnement de 27% entre 2015 et 2016. Les chiffres de l'année 2015 demeuraient exceptionnels en raison de la reprise de provisions de plus de 6 millions d'euros pour renégocier nos emprunts structurés. Si nous excluons cette reprise de provisions, nos recettes demeurent stables.

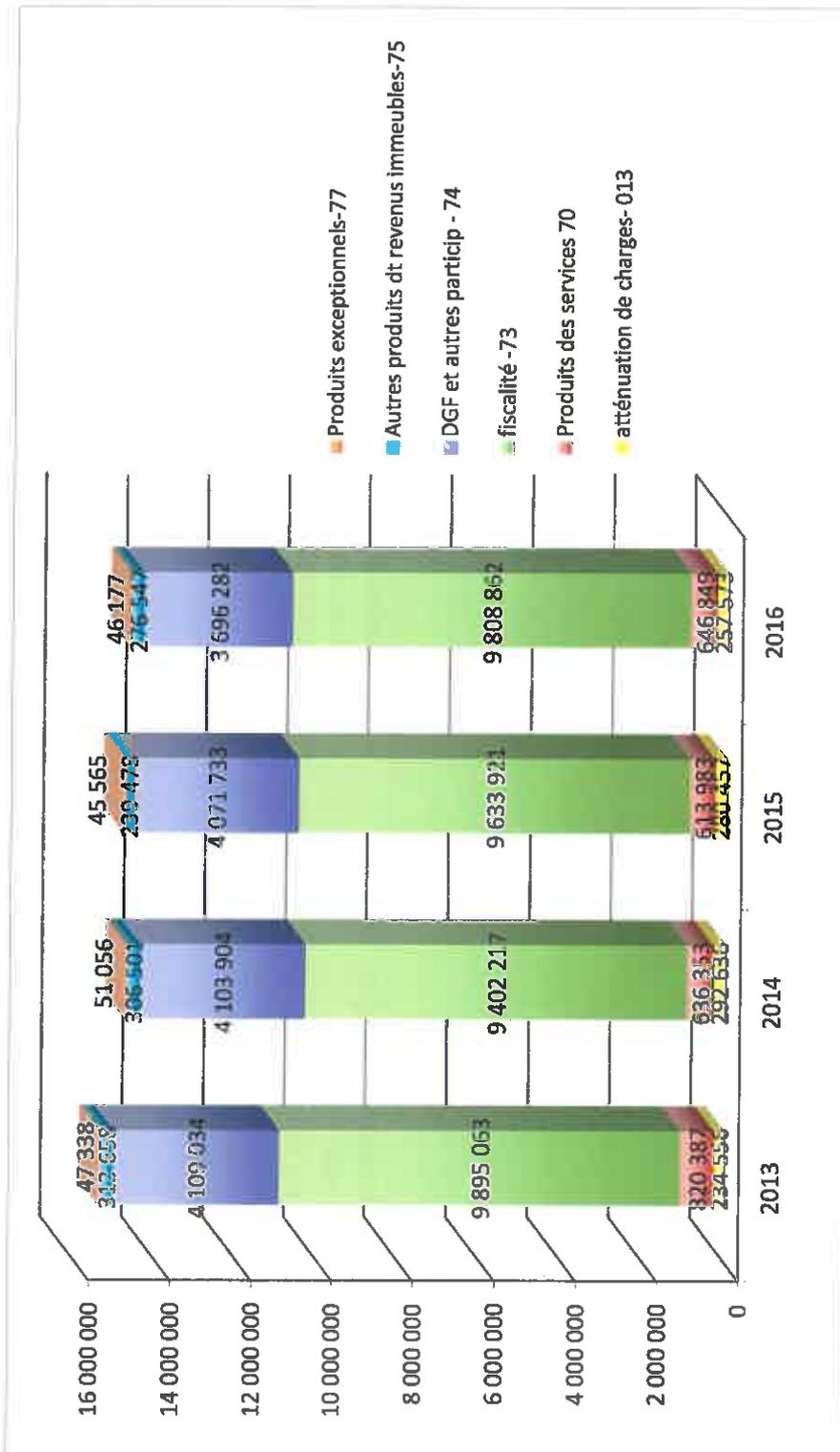
Deux postes de recettes sont en diminution par rapport à l'an dernier :

- les remboursements de maladie : -8%. On ne peut que se féliciter de la baisse de ce poste, preuve qu'il y a moins de maladies ou accidents de travail,
- les dotations et participations : -9%, principalement lié à la baisse de la DGF.

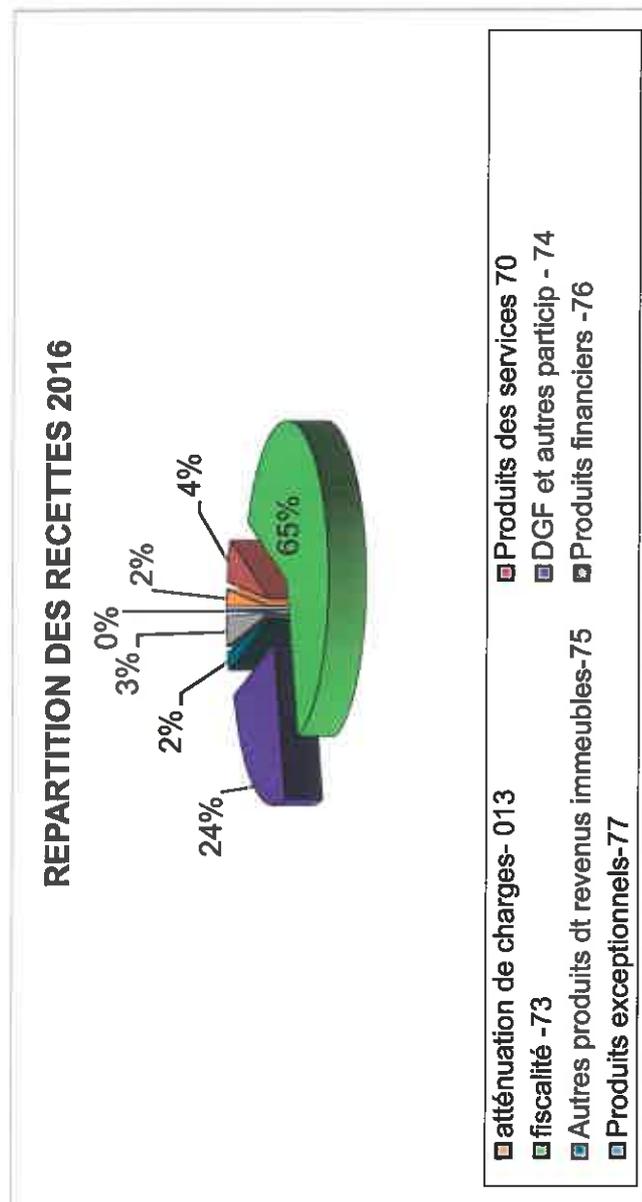
EVOLUTION SUR LES 4 DERNIERS EXERCICES						
	2013	2014	2015	2016	évolution 13/16	évolution 15/16
atténuation de charges- 013	234 556	292 636	280 457	257 573	10 %	-8 %
Produits des services 70	820 387	636 353	613 983	646 849	-21 %	5 %
fiscalité -73	9 895 063	9 402 217	9 633 921	9 808 862	-1 %	2 %
DGF et autres particip - 74	4 109 034	4 103 904	4 071 733	3 696 282	-10 %	-9 %
Autres produits dt revenus immeubles-75	313 658	306 501	239 478	276 547	-12 %	15 %
Produits financiers -76	2 655	7 155	4	457 110	17 116 %	11 427 650 %
Produits exceptionnels-77	47 338	51 056	45 565	46 177	-2 %	1 %
Reprise sur provisions - 78	0	0	6 122 548	209 000	20900000 %	-97 %
	15 422 691	14 799 822	21 007 689	15 398 400	-0 %	-27 %

Les autres postes de recettes sont en hausse :

- **Les produits des services** sont en hausse de 5% mais ne représentent que 4% de nos recettes de fonctionnement.
- **Le chapitre 73 Impôts et Taxes** qui représente 65% de notre budget de fonctionnement est en hausse de 2%.
 - o Le produit des 3 taxes locales reste stable en raison de la stabilité de taux communaux depuis l'année 2010.
 - o Le stationnement, les 2 budgets confondus, progresse de 29.82% entre 2013 et 2016 et de 34.56% entre 2015 et 2016.
- **Le chapitre 75 « Autres produits et revenus des immeubles »** est en hausse de 15%.
- **Enfin le chapitre 76 « Produits financiers »** explose.
La raison est l'encaissement du Fonds de Soutien versé aux collectivités qui ont fait l'effort de renégocier leurs emprunts toxiques. Nous avons pu bénéficier d'un reversement de 457 107€ sur l'exercice 2016 et nous percevrons une indemnité de 219 870.26€ jusqu'en 2031.

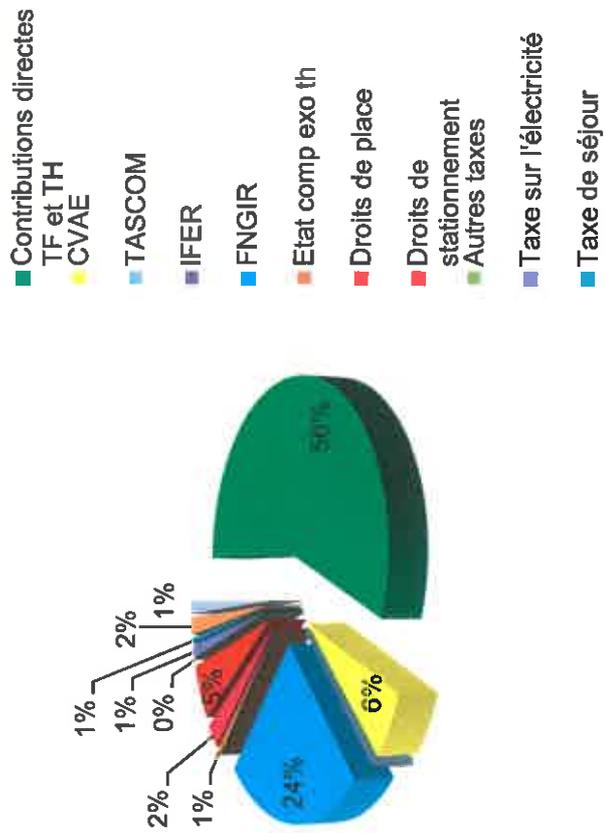


Les recettes de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :



Au sein des recettes fiscales, il faut distinguer plusieurs composantes :

→ La fiscalité a généré un produit de 9.808M€ en 2016, en augmentation de 2 % par rapport à 2015



→ L'implantation d'un Casino sur le territoire communal est source de deux types de recettes :

- des recettes fiscales, au titre du prélèvement sur le produit des jeux au profit de l'Etat, en fonction d'un barème fixé par le décret 2015-669 du 15/06/2015
- une participation définie par un cahier des charges établi entre l'établissement et la commune, qui s'élève au Tréport à :
 - o 10% du produit net taxable sur la tranche de produit net taxable comprise entre 0€ et 1 500 000€
 - o 12.5% du produit net taxable sur la tranche de produit net taxable comprise entre 1 500 000€ et inférieure ou égale à 3 000 000€
 - o 15% du produit net taxable sur la tranche de produit net taxable supérieure à 3 000 000€

Au total, sur les 4 dernières années, ces deux types de recettes ont évolué comme suit :

RECETTES CASINO SUR 4 ANS	2 013	2 014	2 015	2 016	Evolution 13/16	Evolution 15/16
recettes fiscales 7364	200	183	181	165	-17,50%	-8,84%
participations 7488	442	417	382	425	-3,85%	11,26%
	642	600	563	590	-8,10%	4,80%

Les recettes ont diminué entre 2013 et 2016 (-8.10%).

L'ouverture d'un Casino sur la commune de Mers les Bains s'est fait ressentir sur le budget de l'année 2015.

Toutefois, la politique d'animations et de fidélisation menée par JOA Casino porte ses fruits, puisque nous pouvons noter une augmentation de 4.80% entre 2015 et 2016.

Les recettes provenant du Casino s'élèvent pour 2016 à 590 300€ et représentent près de 4% de nos recettes réelles de fonctionnement.

→ La ville a mis en place en août 2006, le stationnement payant sur voirie (à distinguer des parkings fermés, gérés en budget annexe).

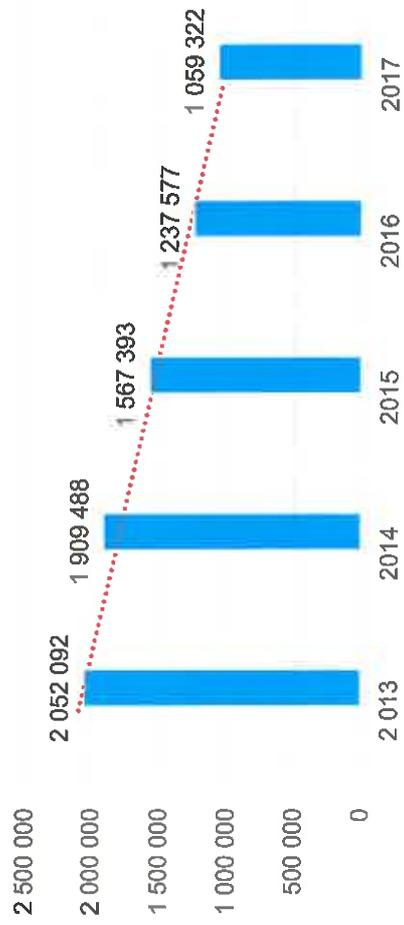
RECETTES STATIONNEMENT VILLE SUR 4 ANS						
	2013	2014	2015	2016	Evolution 13/16	Evolution 15/16
stationnement 7337-ville	380 306	382 654	365 494	532 057	39,90%	45,57%
stationnement budget annexe	61 548	62 180	60 790	41 571	-32,46%	-31,62%
total	441 854	444 834	426 284	573 628	29,82%	34,56%

Le choix de modifier le dispositif par la mise en place d'horodateurs, la suppression de la $\frac{1}{2}$ heure gratuite au profit de places « arrêt minutes » et une saison estivale clémente ont apporté une réelle plus-value à ce poste de recettes. Le stationnement a généré en 2016, sur le budget ville 532 057 € soit 5,42 % de recettes fiscales.

En matière de dotations et participations, la DGF représente 8% du montant total des produits de fonctionnement, en 2016. Le montant de DGF diminue de 21.04% par rapport à 2015. L'Etat Français entend faire participer les collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics. Pour atteindre l'objectif de 50 milliards d'économies, les collectivités territoriales sont appelées à économiser 11 milliards d'euros. Pour ce faire, une diminution de la DGF a été instaurée, sur ces 3 dernières années. La commune du Tréport a perdu 992 770€ depuis 2013

Estimation de la baisse de dotation forfaitaire depuis 2013

Evolution de la DGF



EVOLUTION DE LA FISCALITE

Ce tableau est fait à partir de l'imprimé 1259 Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016

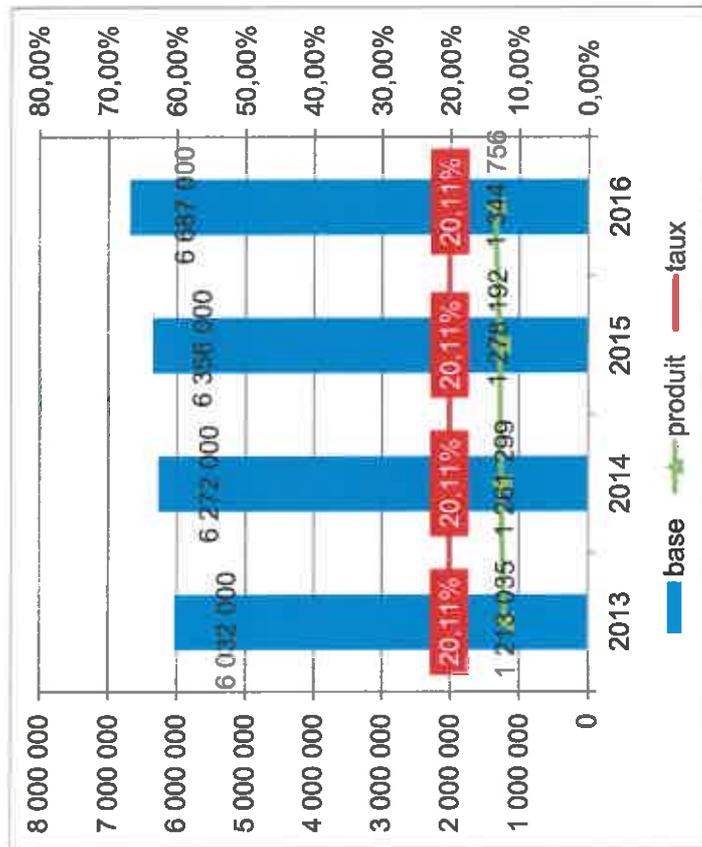
	2012	2013	2014	2015	2016	
TH	5 722 000	6 032 000	6 272 000	6 356 000	6 687 000	TH
	20,11%	20,11%	20,11%	20,11%	20,11%	
TF Bâti	1 150 694	1 213 035	1 261 299	1 278 192	1 344 756	TF Bâti
	8 872 000	9 129 000	8 438 000	9 312 000	9 287 000	
	28,67%	28,67%	28,67%	28,67%	28,67%	
TF Non Bâti	2 543 602	2 617 284	2 419 175	2 669 750	2 662 583	TF Non Bâti
	46 400	46 500	47 100	47 500	48 300	
TP	40,87%	40,87%	40,87%	40,87%	40,87%	CFE
	18 964	19 005	19 250	19 413	19 740	
	5 888 000	6 002 000	4 904 000	6 120 000	6 143 000	
Total Contributions	23,84%	23,84%	23,84%	23,84%	23,84%	CVAE
	1 403 699	1 430 877	1 169 114	1 459 008	1 464 491	
Nouvelles taxes	5 116 959	5 280 201	4 868 837	5 426 363	5 491 570	IFER
	638 260	599 371	679 699	613 972	605 712	
Evolution fiscalité	30 255	34 335	35 392	35 709	38 207	TASCOM
	5 902	5 902	5 902	4 557	4 557	
	674 417	639 608	720 993	654 238	648 476	
	5 791 376	5 919 809	5 589 830	6 080 601	6 140 046	

imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
taxe sur les surfaces commerciales

Evolution de la taxe d'habitation

Pas d'augmentation de taux depuis 2010

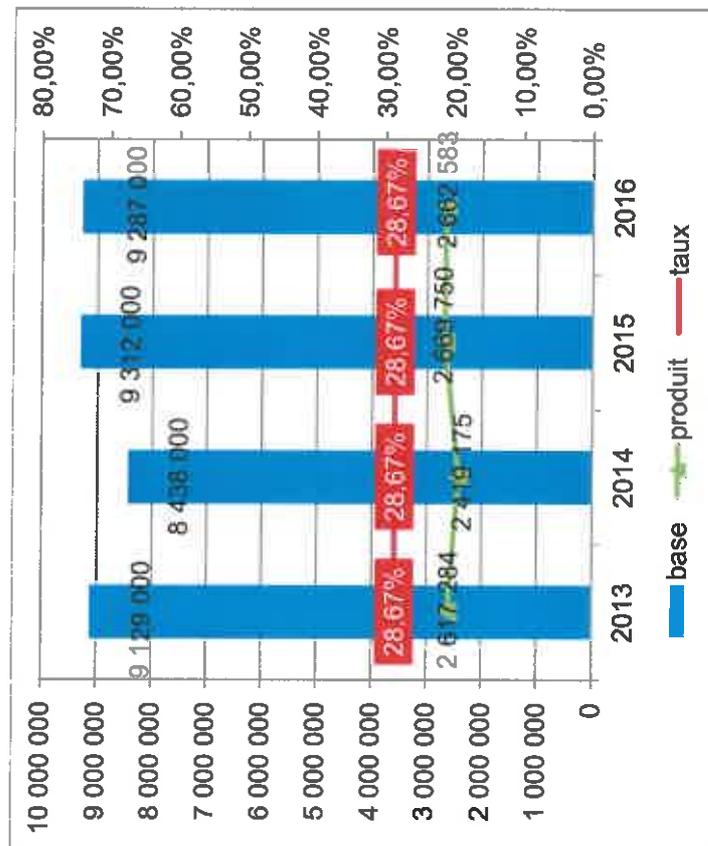
EVOLUTION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES 5 DERNIERS EXERCICES



Evolution de la taxe sur foncier bâti

Pas d'augmentation de taux depuis 2010

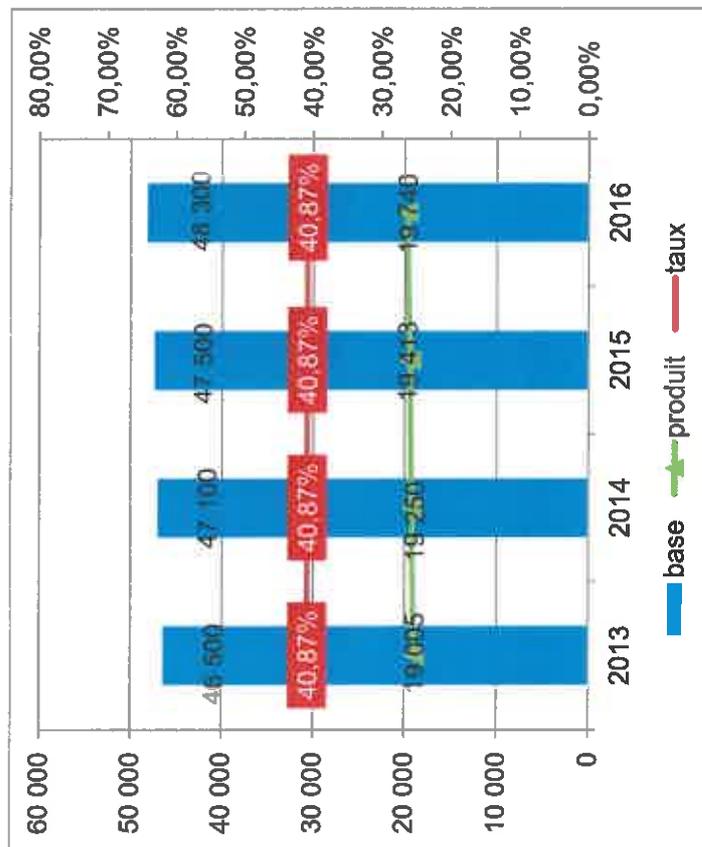
EVOLUTION DE LA TAXE SUR FONCIER BÂTI SUR LES 5 DERNIERS EXERCICES



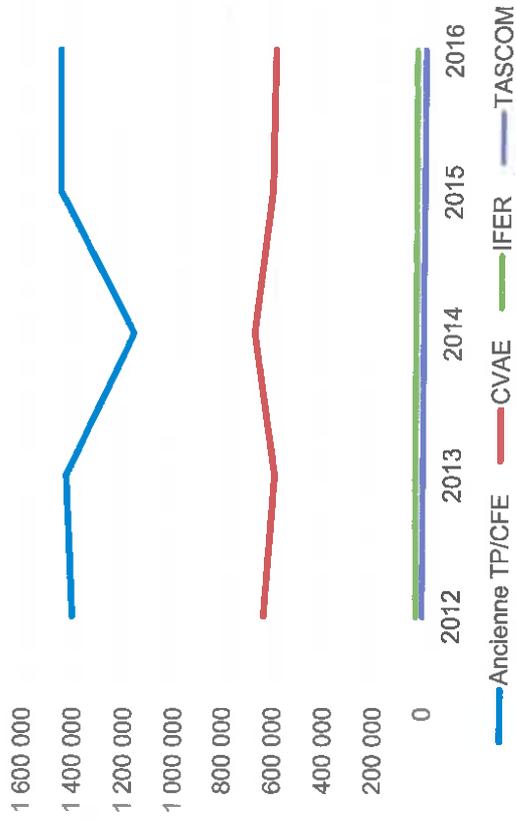
Evolution de la taxe sur foncier non bâti

Pas d'augmentation de taux depuis 2010

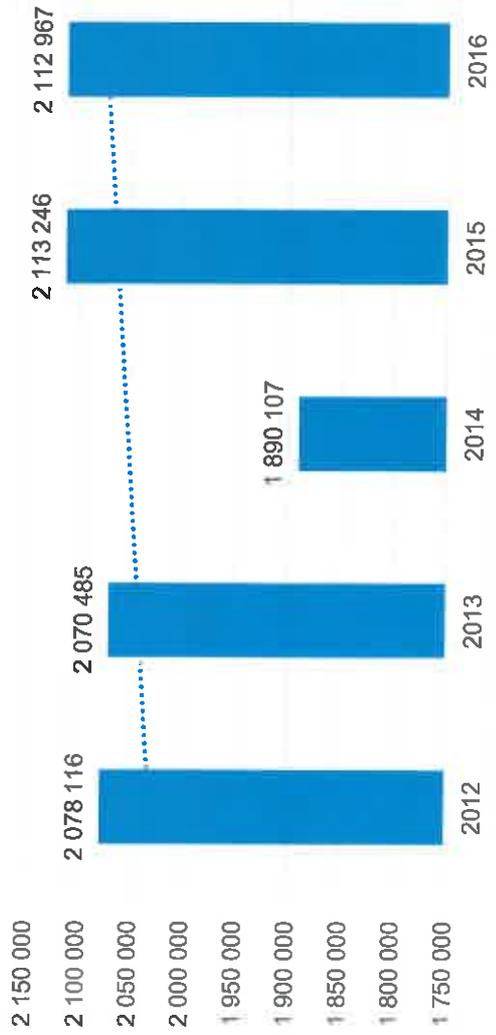
EVOLUTION DE LA TAXE SUR FONCIER NON BÂTI SUR LES 5 DERNIERS EXERCICES



Evolution taxe professionnelle suite à réforme, transformée en CFE, CVAE, IFER et TASCOM sur les 5 derniers exercices



Global



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Au vu du tableau ci-dessous, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 26,63% entre 2015 et 2016.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SUR 4 ANS						
	2013	2014	2015	2016	évolution 13/16	évolution 15/16
charges à caractère général - 011	2 865 101	2 962 124	2 955 870	2 980 776	4,04%	0,84%
charges de personnel-012	6 040 585	6 178 903	6 409 324	6 370 975	5,47%	-0,60%
subventions/participations-65	1 136 039	1 269 169	1 239 441	1 166 716	2,70%	-5,87%
charges financières - 66	675 513	589 252	683 122	153 724	-77,24%	-77,50%
charges exceptionnelles - 67	20 296	10 268	31 561	8 375	-58,74%	-73,47%
dotations aux provisions - 68	1 902 015	700 000	722 112	1 275 000	-32,97%	76,57%
atténuation de produits (plafit TP) - 014	61 745	100 009	141 076	228 592	270,22%	62,03%
total des dépenses réelles de fct	12701293	11809724,39	12 182 506	12 184 156	-4,07%	0,01%
amortissements - 68	964 447	1 002 280	1 289 388	1 632 757	69,29%	26,63%

Si nous étudions plus en détail, nous pouvons noter l'extrême stabilité du chapitre 011 (charges à caractère général) : +0,84%. La mise en concurrence, les négociations régulières des contrats pour compenser les hausses inévitables comme les contrats de maintenance nous permettent de maîtriser nos dépenses courantes. Elles s'élevaient fin 2016 à 2.98M€ et représentent 24% de notre budget de fonctionnement.

Le chapitre 012 (charges du personnel) diminue légèrement, -0,6% entre 2015 et 2016.

Les raisons sont multiples :

- stabilité de l'effectif
- recomposition des profils et des postes à l'occasion de départ en retraite
- remplacement par du personnel plus jeune dont le salaire est moins élevé
- ⇒ recours au CAE pour bénéficier des aides de l'Etat.

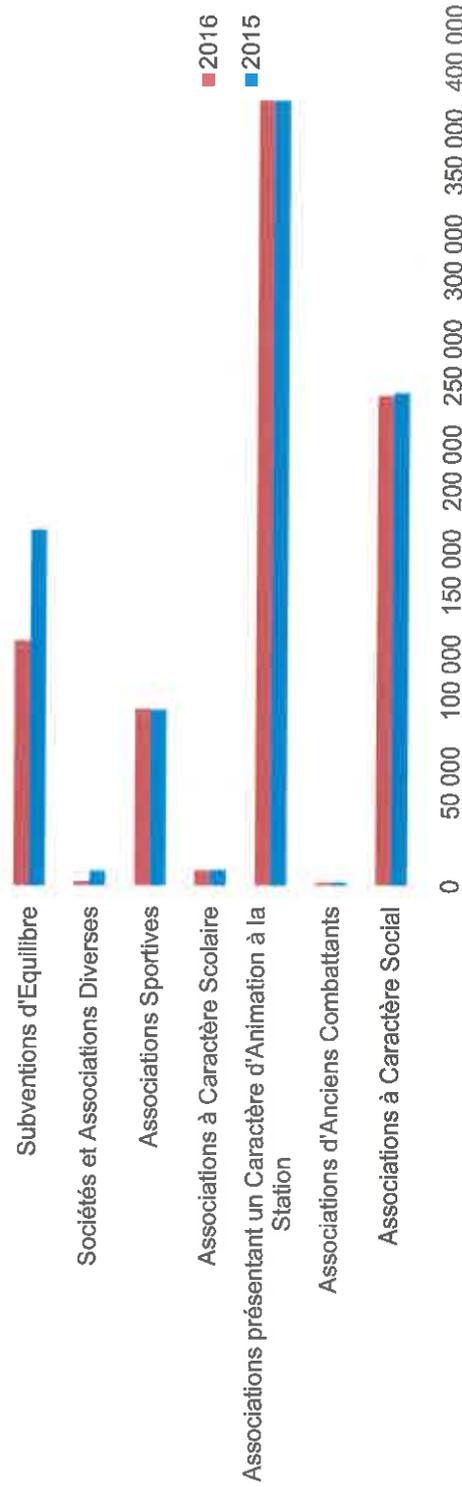
Considérant l'avancement des carrières, la hausse du point d'indice de +0,6% en juillet dernier, la masse salariale est stable.

Ce poste représente 52% des dépenses de fonctionnement (-1% par rapport à l'an dernier).

Cette donnée est difficilement comparable d'une collectivité à l'autre selon le mode de fonctionnement de la commune : recours aux entreprises privées ou réalisation des travaux en régie.

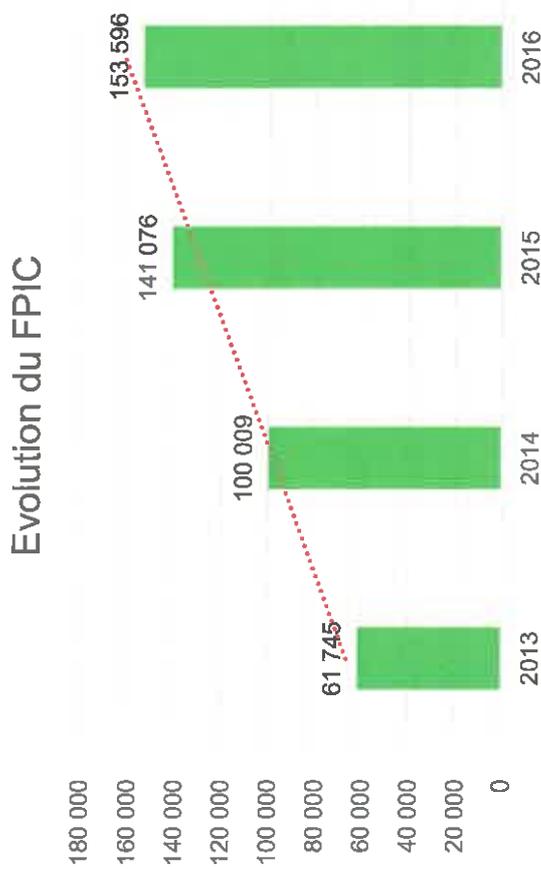
Le chapitre 65 (subventions/participations) qui fait apparaître une augmentation de 2,70% entre l'année 2013 et 2016, connaît une baisse significative de 5,87% avec l'exercice précédent.

Comparatif Subventions 2015/2016



L'analyse du tableau montre que cette baisse est principalement liée à la diminution des subventions d'équilibre. En effet, en raison du transfert de la compétence relative à la ZA Ste Croix à la Communauté de Communes Villes Sœurs au 1^{er} janvier 2017, la subvention d'équilibre n'a pas été versée. Le déficit de fonctionnement du budget ZA Ste Croix sera repris dans les résultats du budget principal de la Ville.

C'est principalement le chapitre 014 correspondant à des reversements de fiscalité, notamment le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) qui explose : +149% entre 2013 et 2016

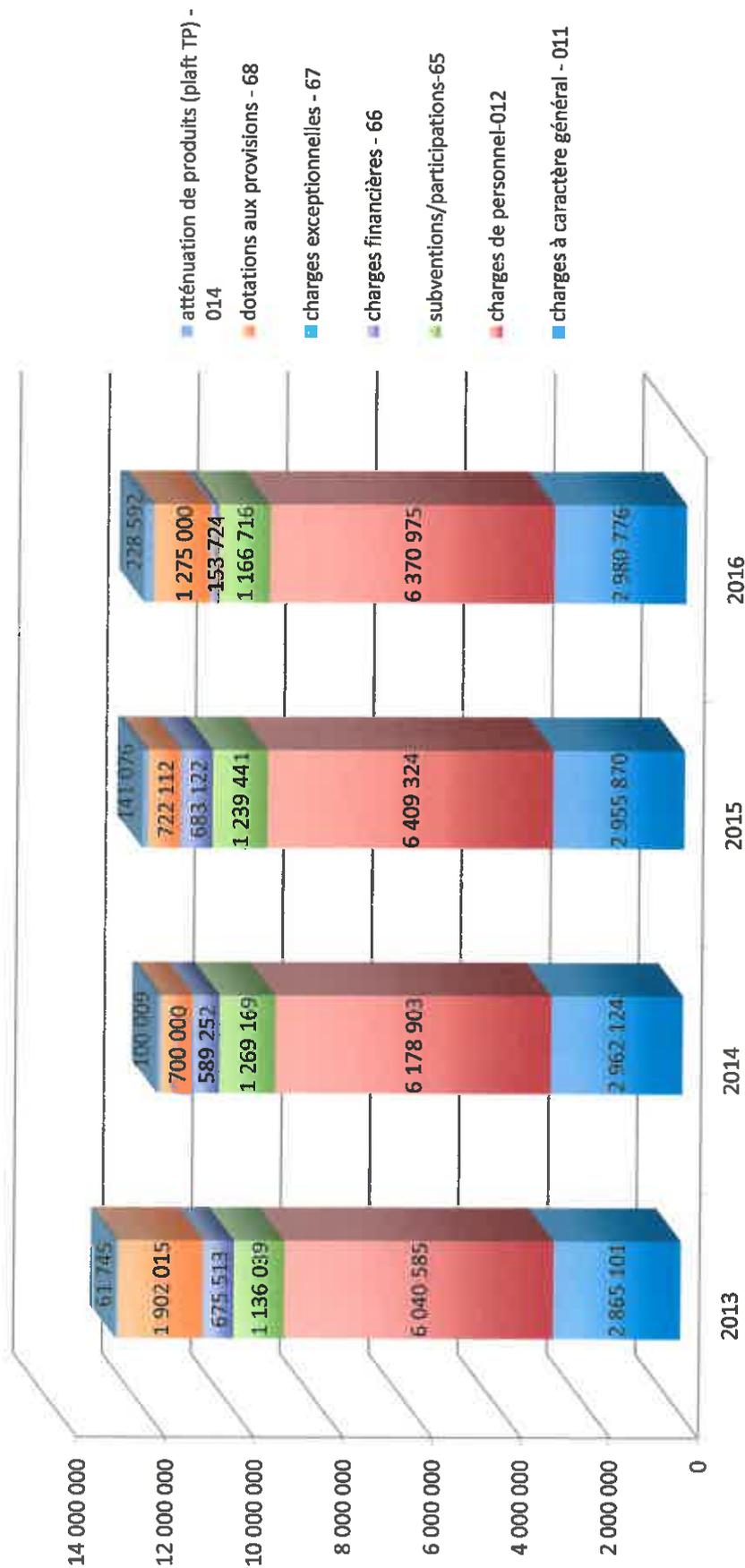


Enfin, le chapitre 68 est en augmentation de 76%.

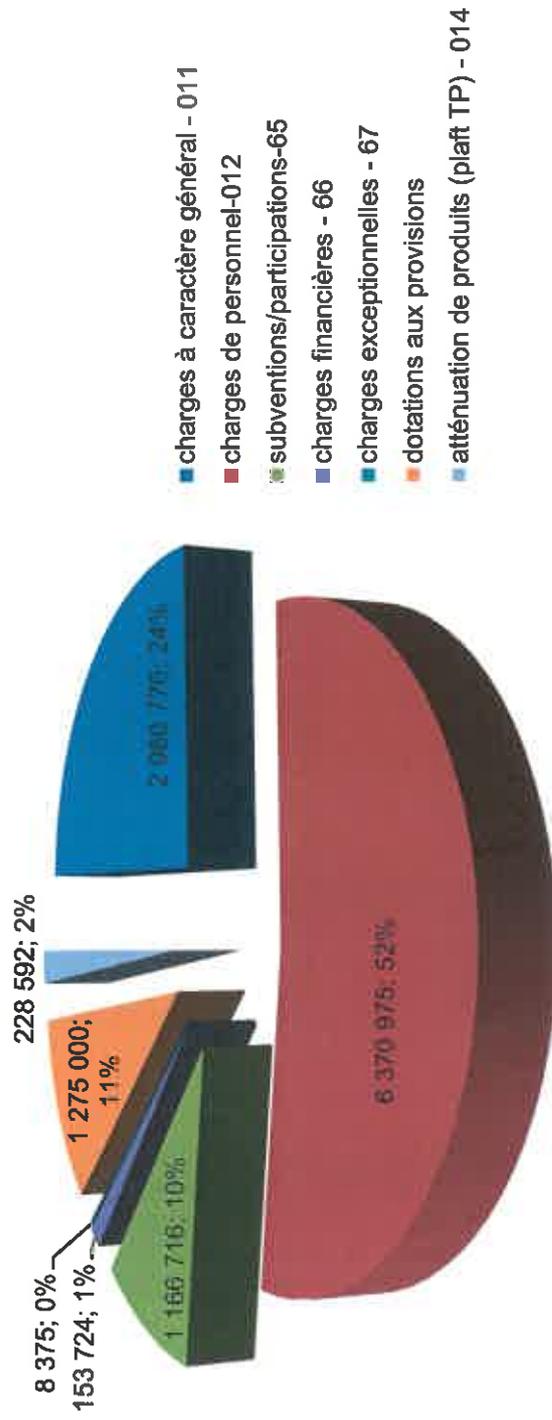
Cette augmentation n'est pas inquiétante dans le sens où elle provient d'une augmentation des dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations. Ces provisions sont en somme une réserve qui sera utilisée dans un avenir proche pour

l'amélioration de notre patrimoine immobilier : église, écoles, voirie...

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève fin 2016 à 12 184 156€, traduisant une bonne maîtrise de nos dépenses de fonctionnement sur les derniers exercices.



La répartition des dépenses de fonctionnement est la suivante :



Globalement, nous constatons que les dépenses de fonctionnement du Tréport sont souvent supérieures aux montants des dépenses de fonctionnement des communes de la même strate.

Toutefois nous devons garder à l'esprit que la commune du Tréport est une station balnéaire, classée commune touristique et surclassée démographiquement dans la strate des communes de 10 000 à 20 000 habitants puisque l'arrêté préfectoral fait état d'une population équivalente à 16 525 habitants.

De même, sans avoir augmenté sa fiscalité depuis 2010, la commune continue à se féliciter de dégager des recettes de fonctionnement supérieures à celles des communes de la même strate.

LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Evolution et répartition des recettes d'investissement sur les 4 dernières années :

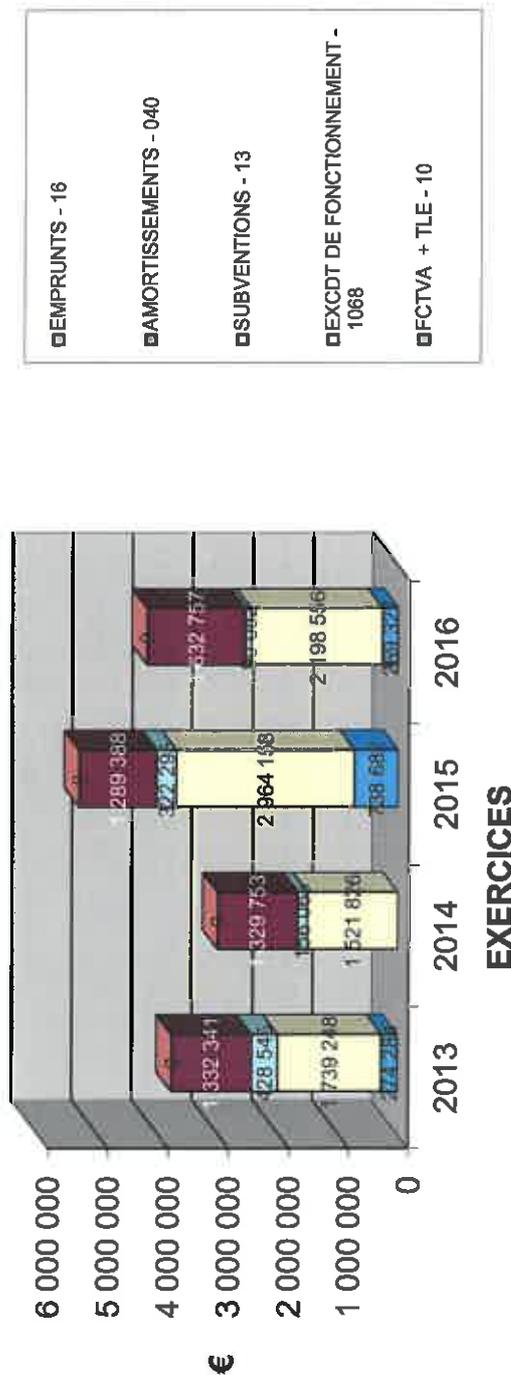
	2013	2014	2015	2016	évolution 13/16	évolution 15/16
FCTVA + TLE - 10	274 284		738 682	269 327	-2 %	-64 %
EXCDT DE FONCTIONNEMENT - 1068	1 739 248	1 521 826	2 964 158	2 198 556	26%	-26%
SUBVENTIONS - 13	428 545	156 065	322 295	90 052	-79%	-72%
AMORTISSEMENTS - 040	1 332 341	1 329 753	1 289 388	1 632 757	23%	27%
EMPRUNTS - 16	0	0	0	0	0%	0%
	3 774 418	3 007 645	5 314 523	4 190 693	11%	-21%

Les recettes d'investissement s'élèvent à 4.19 M€.

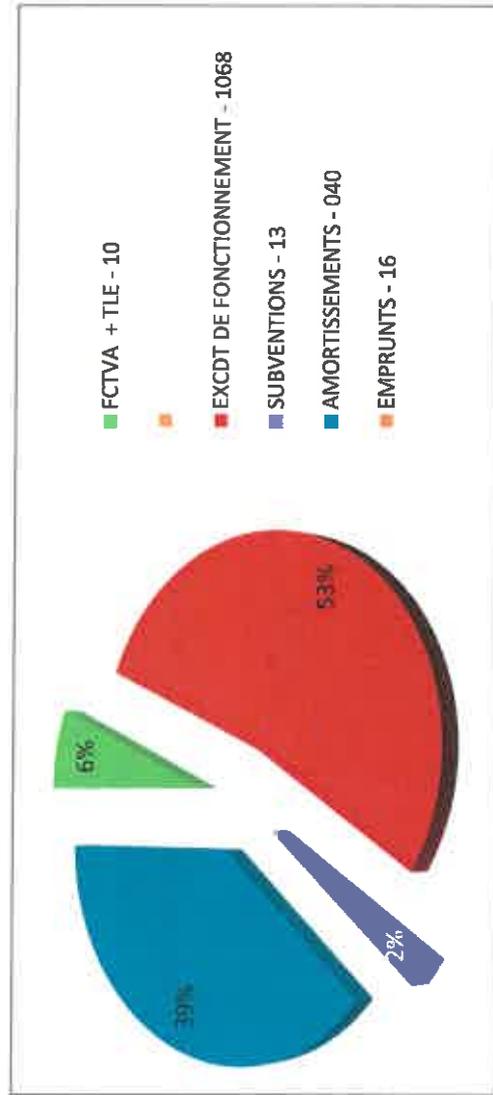
Nous constatons une baisse des recettes d'investissement de 21%.

Cela s'explique par le fait que l'an passé, nous avions encaissé sur le même exercice, le FCTVA de l'année 2014 et 2015.

EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2013-2016



Sur 2016, elles se répartissent ainsi :



91% de nos recettes d'investissement sont de l'autofinancement : excédent de fonctionnement capitalisé et amortissements.

LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Evolution et répartition des dépenses d'investissement sur 4 ans

	2013	2014	2015	2016	évolution 13/16	évolution 15/16
REMBOURSEMENT DU CAPITAL	1 128 844	1 165 297	1 165 940	1 283 009	14 %	10,04 %
DEPENSES 20 à 23	2 677 959	1 734 911	2 117 078	2 849 320	6 %	34,59 %
RESTES A REALISER	1 952 326	3 433 178	4 008 196	2 468 762	26 %	-38,41 %
DEFICIT REPORTEES		113 825				
	5 759 129	6 447 211	7 291 214	6 601 091	15 %	-9,47 %

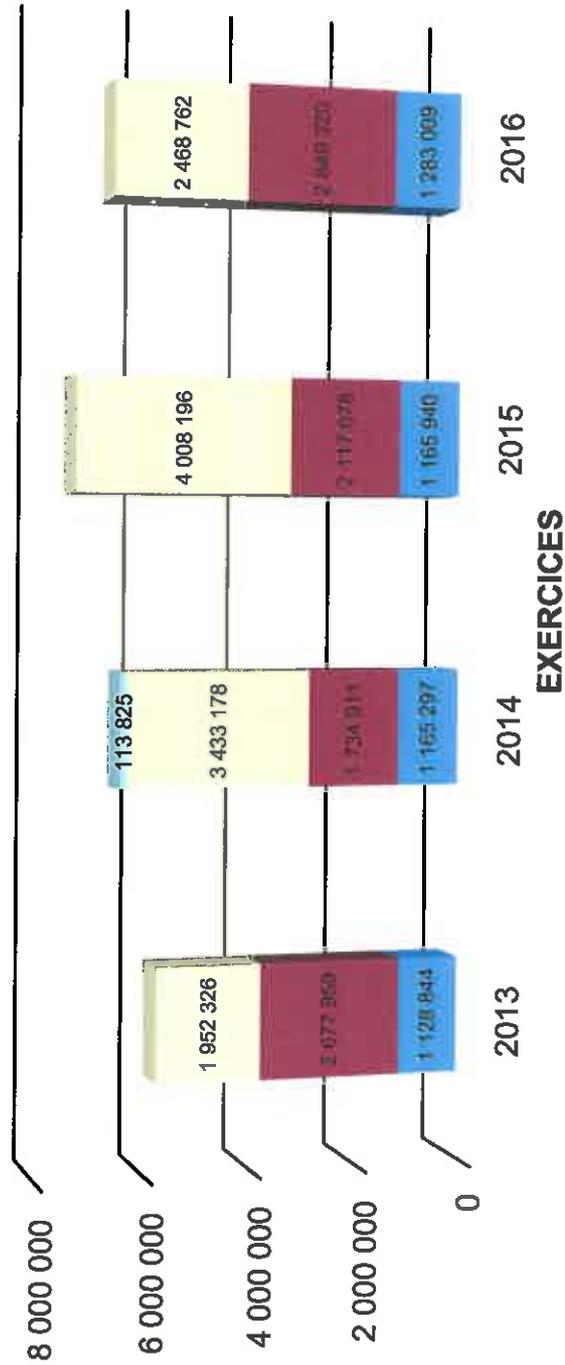
Le remboursement de la dette en capital s'élève à 1 283 009€ pour 2016.

Notre remboursement de la dette en capital paraît élevé par rapport aux communes de la strate ; ce constat est lié au fait que la commune a fait de gros investissements sur les années 2005-2006 mais il est important de rappeler que la commune n'a pas emprunté depuis plusieurs années et autofinance ces nouveaux investissements par l'excédent de fonctionnement capitalisé et les amortissements

Les dépenses d'équipement toutes confondues s'élevaient à 6 601 091€ soit une baisse de 9,47% par rapport à l'exercice précédent.

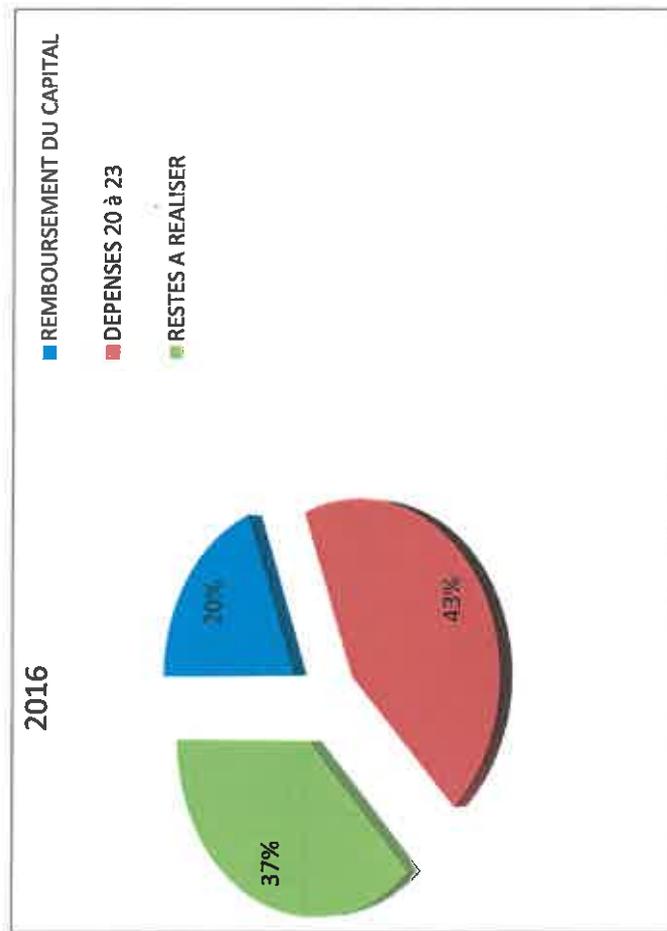
Cette diminution est liée à des restes à réaliser moins importants, le marché de travaux de l'hôtel de ville ayant été financé en grande partie sur l'exercice 2016

EVOLUTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2013-2016



■ REMBOURSEMENT DU CAPITAL ■ DEPENSES A REALISER ■ DEFICIT REPORTES

Sur 2016, la répartition est la suivante :



REALISATIONS 2016

Le budget 2016, en investissement, s'est réparti sur 3 gros postes de dépenses :

- les restes à réaliser 2015 (37% du budget d'investissement), avec principalement :
 - travaux de voirie
 - travaux de l'hôtel de ville : isolation, mise aux normes, mobilier salle du conseil, archives et signalétique
 - fonds de concours à la CCBM pour acquisition de nouveaux conteneurs enterrés
 - matériel O phyto
 - acquisition des terrains Engie

- le remboursement de la dette en capital (20% du budget d'investissement)

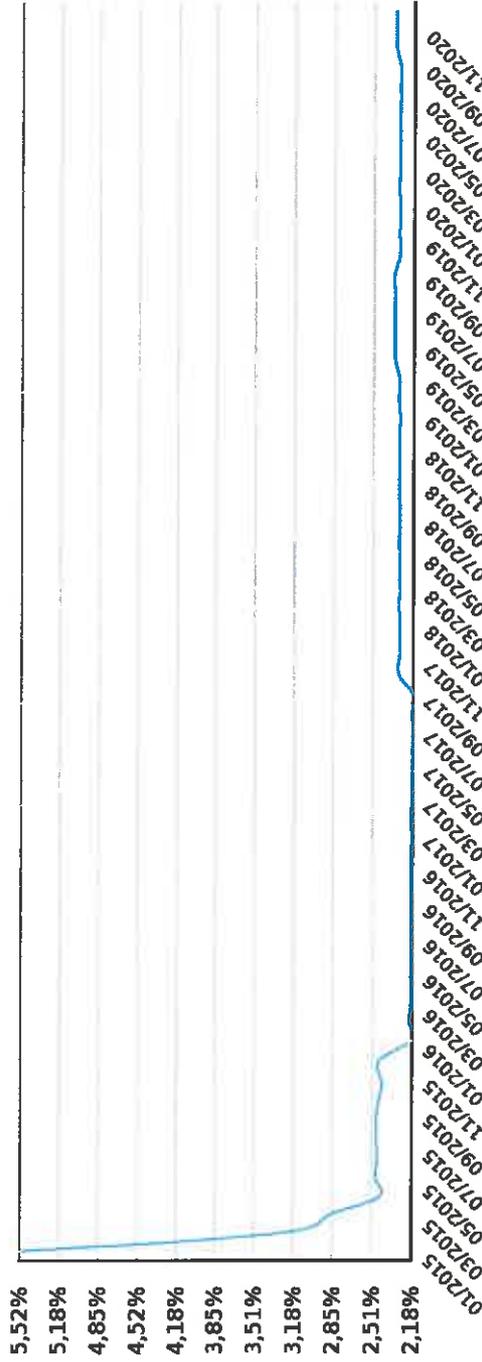
- les nouveaux investissements 2016 (43% du budget d'investissement) ont consisté, pour l'essentiel, à :
 - travaux de l'hôtel de ville
 - travaux de voirie
 - mise en accessibilité de la voirie conformément au Plan de mise en Accessibilité de la Voirie
 - travaux éclairage public

EVOLUTION DE LA DETTE

La synthèse de la dette de la commune du Tréport au 31 décembre 2016 fait apparaître :

- 11 emprunts restant à rembourser
- un capital restant dû de 14 178 776€
- un taux moyen de 2.18%

Evolution annuelle du taux moyen (en %)

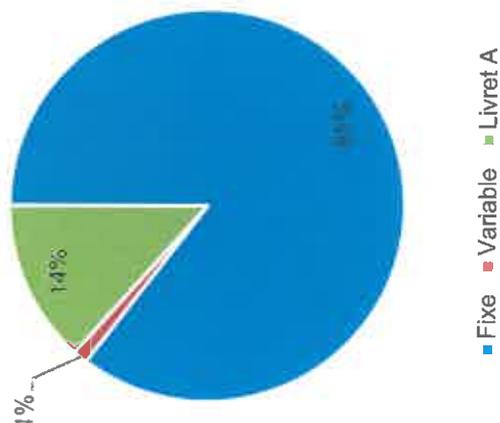


- une répartition par type de risque suivant les tableau et schéma suivants :

Dettes par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (Fixe, Annuel)
Fixe	12 104 195 €	85,37%	2,19%
Variable	162 081 €	1,14%	0,00%
Livret A	1 912 500 €	13,49%	2,36%
Ensemble des risques	14 178 776 €	100,00%	2,18%

Etat généré au 31/12/2016

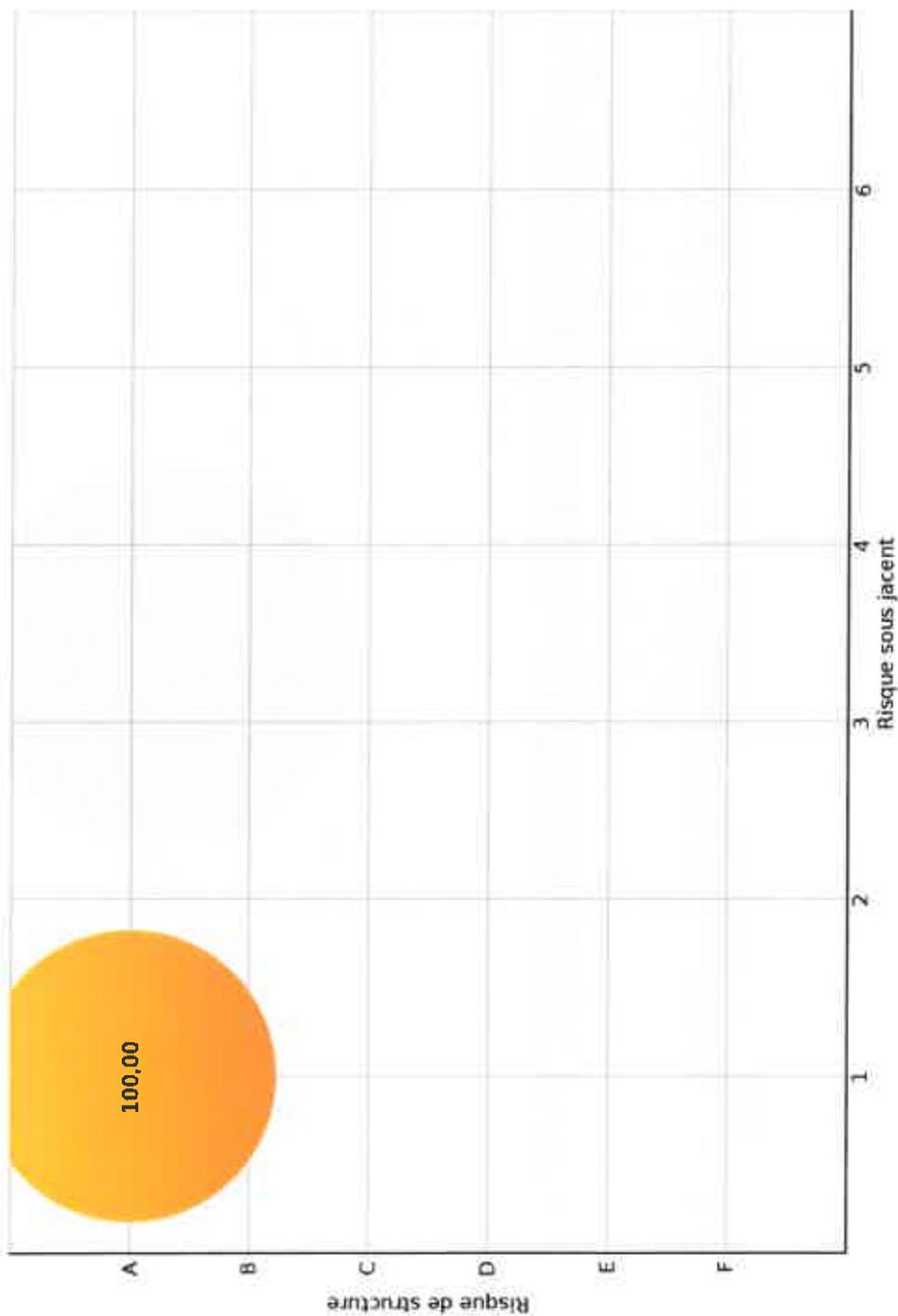


La renégociation de nos emprunts structurés a permis de supprimer les risques et d'obtenir une dette classée à 100%, en 1A selon la charte Gissler,

Dette selon la charte de bonne conduite

Taille de la bulle = % du CRD

Risque faible

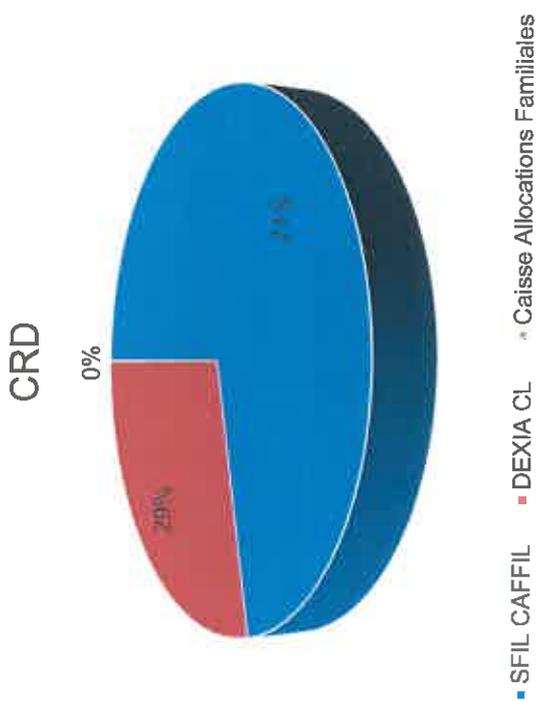


La structure de la dette, par organisme prêteur est la suivante :

Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	10 065 909 €	70,99%
DEXIA CL	4 102 751 €	28,94%
Caisse Allocations Familiales	10 116 €	0,07%
Ensemble des prêteurs	14 178 776 €	100,00%

Soit sous forme de graphique :

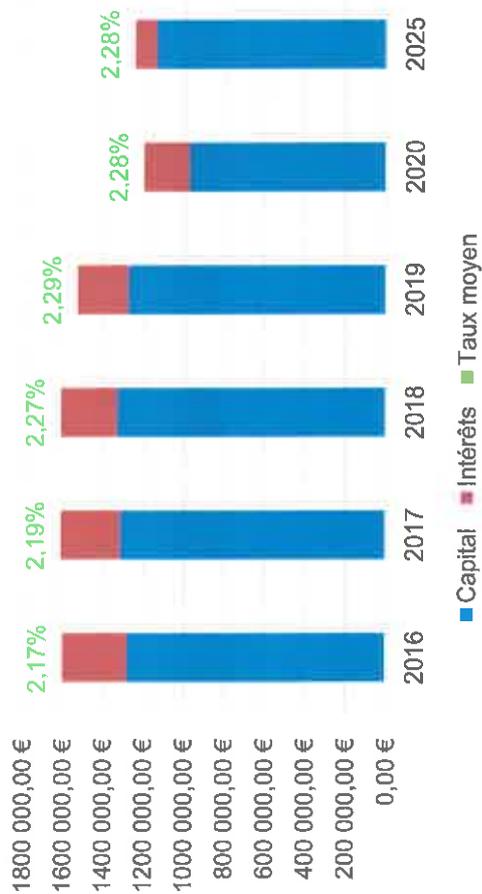


Le profil d'extinction de notre dette sur les futures années est le suivant :

Dette par année

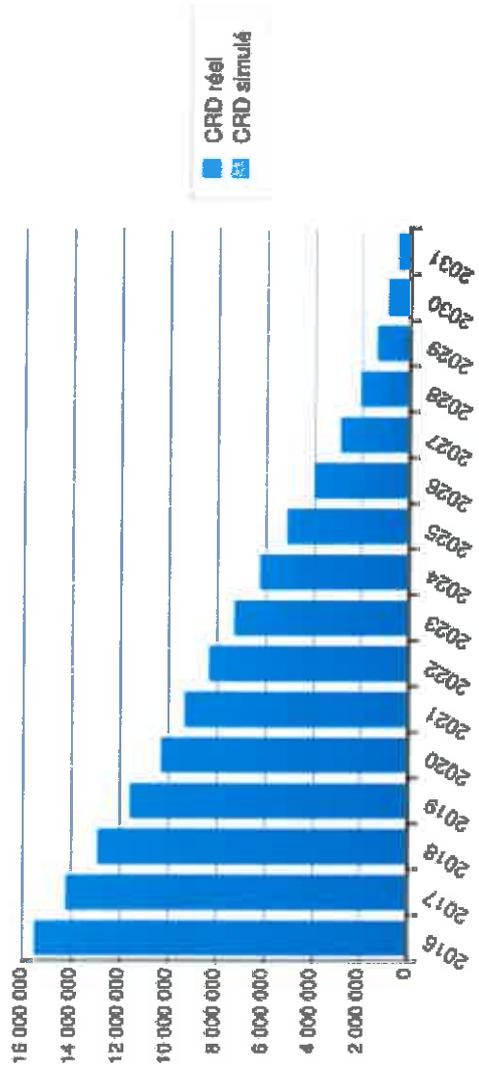
	2016	2017	2018	2019	2020	2025
Encours moyen	14 671 508,91 €	13 359 342,86 €	12 029 962,56 €	10 690 170,01 €	9 637 418,77 €	4 330 667,90 €
Capital payé sur la période	1 284 273,81 €	1 316 479,95 €	1 333 334,57 €	1 278 730,21 €	976 142,66 €	1 139 413,14 €
Intérêts payés sur la période	322 397,81 €	298 608,21 €	282 424,60 €	254 441,18 €	226 666,74 €	108 427,73 €
Taux moyen sur la période	2,17%	2,19%	2,27%	2,29%	2,28%	2,28%

Profil d'extinction de la dette



La dette, en l'état actuel, évoluerait jusqu'en 2031, de la façon suivante :

Evolution du CRD



LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

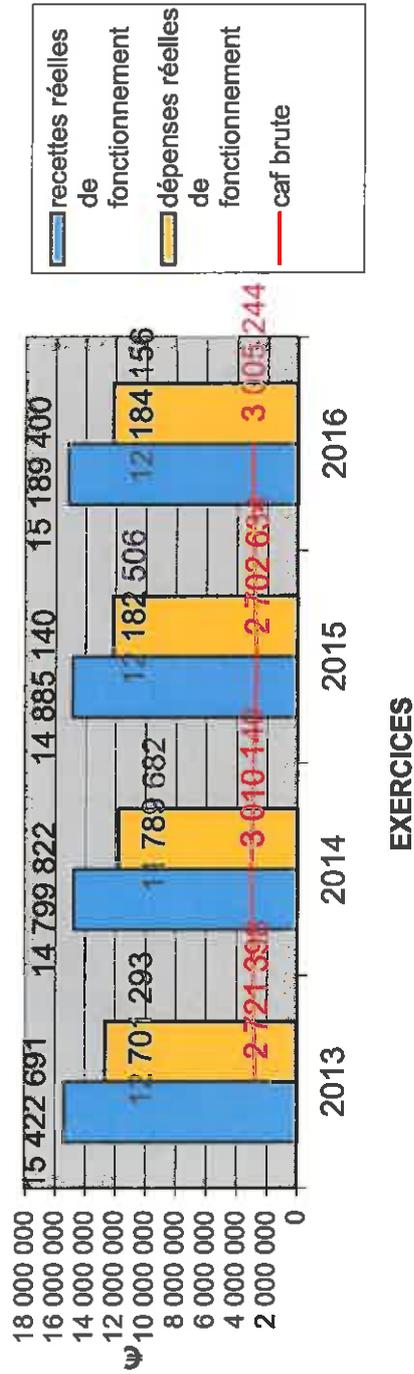
La Capacité d'Autofinancement CAF représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipement, ...).

Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles.

Elle doit permettre en priorité de financer le remboursement des dettes.

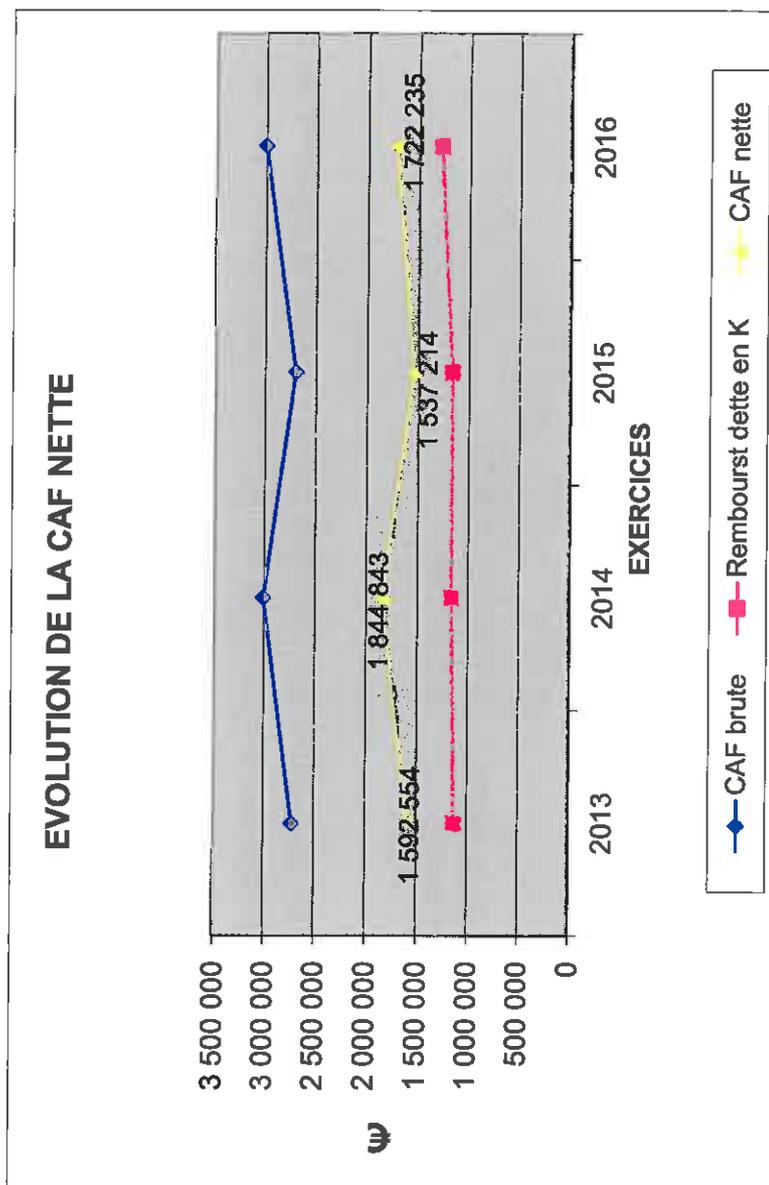
En ayant maîtrisé ses dépenses de fonctionnement et en ayant augmenté ses recettes de fonctionnement, la CAF brute augmente de 11,20% entre 2015 et 2016. Elle s'élève à 3 005 244€

EVOLUTION DE LA CAF BRUTE



Le reliquat, la capacité d'autofinancement nette (CAF nette), après remboursement de la dette bancaire, permettra de financer tout ou partie des nouvelles dépenses d'équipement engagées par la collectivité.

Après remboursement des dettes bancaires, la CAF nette s'élève à 1 722 235€



A l'instar de la CAF brute, la CAF nette connaît une légère augmentation.

La commune doit maintenir ses efforts dans la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et veiller à maintenir ou augmenter ses produits de fonctionnement.

Le maintien de ces deux objectifs confortera la capacité d'autofinancement de la collectivité.

N'ayant pas eu recours à l'emprunt depuis 2009 pour financer ses projets d'investissement, la capacité de désendettement de la commune s'élevé fin 2016 à :

Capacité de désendettement = Encours de la dette = 14 178 776 = 4.71
Épargne brute 3 005 244

Le ratio obtenu en divisant le montant total de la dette par l'Épargne brute s'appelle la **Capacité de Désendettement**. Elle mesure, en année, le nombre d'années qu'il faudrait à la commune du TREPOT pour rembourser sa dette si elle y consacrait la totalité de l'Épargne Brute.

PRESENTATION DES PRIORITES DU BUDGET PRIMITIF 2017 et PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2017

Les contraintes budgétaires subies par la commune sont nombreuses pour l'année 2017 :

- la baisse des dotations de l'Etat
- l'augmentation de la valeur du point de rémunération des agents publics,
- l'obligation de mise en œuvre de pratiques alternatives aux produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics.

Ces nouvelles contraintes imposent une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement de la collectivité pour pouvoir maintenir des services équivalents, sans augmenter les taux d'imposition.

La difficulté majeure relève des salaires qui augmentent « naturellement » du fait de l'augmentation du point d'indice (+0,6% à partir de février 2017), des avancements d'échelon automatiques et des avancements de grade.

Cette année 2017 sera particulièrement impactée par la refonte des grilles des 3 catégories :

- catégorie B, dès fin 2016, avec effet rétroactif,
- catégories C et A en 2017.

A cela s'ajouteront :

- la mise en œuvre du RIFSEEP, Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel qui devrait contribuer à une hausse de la masse salariale. Pour les collectivités qui ont eu la possibilité de le mettre en place à ce jour, cela équivaut en moyenne à une hausse de la masse salariale de 2,5%.
- L'organisation de 4 tours d'élections nationales,
- L'évolution des taux de cotisation retraite CNRACL et IRCANTEC.

Les dépenses courantes sont toujours sujettes à diverses augmentations difficiles à parer : eau, électricité, carburants. Pour maîtriser nos dépenses de fonctionnement, nous devons donc continuer à fournir un effort sur les fournitures et matériels courants, d'où l'importance de lancer des appels d'offres pour tout le petit matériel, notamment pour les bâtiments. La mise en concurrence permettra d'obtenir des prix plus intéressants.

Concernant le chapitre 65, subventions

- en raison du transfert de la compétence Tourisme à la Communauté de Communes des Villes Sœurs, la commune ne versera plus de subvention à l'Office de Tourisme
- par contre, le transfert de la compétence Enfance/Jeunesse à la Communauté de Communes des Villes Sœurs ayant contribué à augmenter la participation des familles et la commune souhaitant offrir à ces familles les mêmes services qu'auparavant ; cette dernière a pour objectif de les aider financièrement. Cette prise en charge devrait contribuer à l'augmentation de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale.

Ces 2 phénomènes conjugués devraient permettre de conserver ce poste de dépenses stable.

En matière de recettes de fonctionnement, la ville du Tréport, comme les autres collectivités locales, subit la réduction drastique des dotations de l'Etat. Ce plan de réduction appelé « Contribution au Redressement des Finances Publiques » s'échelonne jusqu'en 2017 et il devrait coûter à la Ville du Tréport un total cumulé de 992 770€ entre 2013 et 2017.

Sur le plan des recettes fiscales, compte tenu du choix de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune pour l'année 2017, le produit fiscal ne devrait augmenter qu'en fonction de l'élargissement de la base et de la revalorisation de la valeur locative décidée par l'Etat en Loi de Finances : +0.4%

La décision prise en Conseil Communautaire d'opter pour la mise en place de la fiscalité professionnelle unique ne se ressentira pas sur l'exercice 2017, compte tenu du fait que la Communauté de Communes des Villes Sœurs s'engage à verser une compensation équivalente au produit de la CFE 2016.

Le produit de la taxe sur l'électricité devrait progresser du niveau de l'inflation.

Sur le plan des recettes de la tarification publique, chaque commission a travaillé en choisissant de maintenir les tarifs existants, ou d'apporter une augmentation de 1 à 2%. La commission Tourisme et Développement Economique a fait le choix d'intégrer dans ses tarifs de location, une partie de la taxe de séjour qui deviendra à compter de 2017, une dépense pour le camping et les aires de camping-cars, calculée sur une base forfaitaire.

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2017

Les inscriptions budgétaires seront, en priorité, les restes à réaliser 2016, qui s'élèvent à 2 468 762€

Accessibilité école LDM	67 538
travaux divers de voirie	242 600
Véhicule : benne tracteur	17 880
containers enterrés	61 000
Mobilier urbain	9 731
O Phyto	56 260
Vitraux église	185 000
Parking Louis Aragon	178 395
Drainage terrain entrainement	28 320

hôtel de ville	770 801
bâtiments communaux	20 508
Étanchéité toiture école de musique	25 930
Cavité Calamel	4 621
logement de fonction	1 305
services techniques	16 250
Acquisition de terrains	409 562
PAPI	37 000
Réfection trottoirs Ave des Canadiens	156 762
funiculaire	4 000
Protection contre l'érosion	30 000
Salle Reggiani chaises	14 000
Réseaux divers	124 845
Parc de stationnement	5 300
Aide au nautisme	1 154

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Le plan pluriannuel des investissements permet d'aborder tous les grands projets prioritaires d'investissements de manière globale.

Concernant les opérations courantes telles que l'entretien du patrimoine communal, aménagement de l'espace public, équipements de services, etc... les critères de priorisation seront les suivants :

- mise en accessibilité des bâtiments et voiries pour respecter les plans adoptés en conseil municipal et répondre aux obligations réglementaires : 80 000€/an en voirie et 80 000€/an en bâtiment
- entretien du patrimoine : engagement d'inscrire 200 000€/an à la restauration des vitraux de l'église,
- entretien des bâtiments : maintenir un montant de dépenses de fonctionnement constant pour préserver notre patrimoine bâti
- entretien des voiries : maintenir un montant de dépenses de fonctionnement constant défini dans le marché à bons de commande, dont la limite supérieure s'établit annuellement à 150 000€ HT
- réfection et mise en sécurisation de la RD 940 en 3 ou 4 tranches, la 1^{ère} tranche devant débuter en 2017, pour un montant estimé de 950 000€ HT
- travaux d'éclairage public à hauteur de la redevance de la taxe sur l'électricité perçue l'année précédente.

Conclusion :

Pour la 4ème année consécutive, l'élaboration du budget primitif 2017 est soumise à de fortes contraintes sur le plan des dotations de l'Etat.

Malgré cela, et grâce à une gestion rigoureuse de ses finances, la Municipalité du Tréport réaffirme une fois encore son engagement à :

- ne pas augmenter les taux d'imposition, et ce pour la 7ème année consécutive,
- maintenir une qualité équivalente de ses services,
- gérer ses investissements, en grande partie, par de l'autofinancement.